



CIRCULAIRE 083-26

17 juin 2026

**LIMITES DE POSITIONS - PRODUITS INSCRITS
SUR OBLIGATIONS DU GOUVERNEMENT DU
CANADA (TOUS LES MOIS COMBINÉS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions ci-joint. Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Ancienne limite de positions pour tous les mois combinés	Nouvelle limite de positions pour tous les mois combinés	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et OGB	215-230	233 005	2026-07-02
Les contrats CGF et OGF	89-715	90 735	2026-07-02
Les contrats CGZ et OGZ	96-390	104 650	2026-07-02
Les contrats LGB	56-500	53 750	2026-07-02

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question, veuillez communiquer avec la Division de la Réglementation aux coordonnées suivantes :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis: 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France: 00 800 36 15 35 35, poste 46530

John Cambareri

Président par intérim, Division de la Réglementation de Bourse de Montréal Inc.